

**Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement**  
**Séance du lundi 2 novembre 2015**

**Communication sur la petite enfance et les familles**

Avec plus de 16 600 familles résidant dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et une démographie toujours dynamique (2011 naissances en 2014), c'est un véritable défi que de pouvoir répondre à la demande des parents, par le développement d'un service de la petite enfance de qualité, à la hauteur de leurs attentes. L'équipe municipale est pleinement engagée pour poursuivre le développement des modes de garde, en particulier ouvrir de nouvelles places en crèches, mais aussi continuer à informer et orienter les familles, ainsi que les accompagner dans la parentalité.

**66 nouvelles places fin 2015 avec l'ouverture de la crèche Gravelle**

Le dernier trimestre 2015 annonce une nouvelle étape dans la concrétisation des efforts menés par l'équipe municipale pour la création de nouvelles places d'accueil petite enfance en crèche collective.

Après la crèche collective municipale Montera de 44 places, inaugurée en octobre 2014, **la crèche collective municipale Gravelle de 66 places ouvrira à la fin du mois de novembre**. Cette nouvelle crèche spacieuse et lumineuse a été construite dans le respect des objectifs HQE et du plan climat énergie de la Ville de Paris.

**Un objectif de 500 nouvelles places d'ici 2020**

Notre arrondissement compte **désormais 51 structures petite enfance, dont 29 équipements municipaux (crèches et haltes garderies)**. 2 115 places sont recensées dans l'ensemble des établissements petite enfance, dont 1 590 dans des établissements municipaux. 440 places ont été ouvertes de 2001 à 2008, 480 places de 2008 à 2014 et **déjà 110 depuis le début de la présente mandature**. Soit, globalement, **1 030 nouvelles places ouvertes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement depuis 2001**.

Ces ouvertures sont le résultat d'une mobilisation sans faille de notre majorité pour **identifier des surfaces constructibles** et également **repérer des locaux vacants dans l'arrondissement**, permettant d'aménager de nouvelles places en crèches, municipales et associatives, en lien avec la Direction des familles et de la petite enfance de la Ville de Paris mais aussi la Direction de l'urbanisme.

L'objectif de la mandature est la **création de 500 nouvelles places**, réparties de façon équilibrée sur l'ensemble de l'arrondissement, avec une attention particulière sur les quartiers déficitaires, pour une qualité de l'accueil optimale des enfants.

Ainsi, sont lancés des chantiers de création de nouvelles crèches, mais aussi des restructurations d'établissements pour les adapter aux besoins. Les **crèches Lamblardie et Pierre Bourdan font ainsi l'objet de projets de restructuration** importants qui amélioreront leurs conditions d'accueil et créeront des capacités supplémentaires.

Des échanges sont par ailleurs engagés avec l'APH-HP en vue d'un partenariat avec la Ville qui pourrait concerner **une cinquantaine de places à Trousseau et Saint-Antoine dans le 12<sup>e</sup>, dans le cadre du conventionnement par la CAF des crèches de l'AH-HP.**

Il s'agit de proposer une offre d'équipements collectifs petite enfance suffisante, en veillant toujours à situer l'enfant et ses parents au centre du projet, mais également de **promouvoir les modes d'accueil individuels en contribuant à leur qualité par un renforcement des compétences professionnelles.** Le **travail des assistantes maternelles est ainsi soutenu par la Mairie d'arrondissement** avec l'accueil de 345 enfants selon le dernier recensement de l'APUR.

### **Des travaux pour entretenir les équipements petite enfance du 12<sup>e</sup> arrondissement**

En plus de créer de nouveaux équipements, il nous faut entretenir le patrimoine existant. Pour l'année 2015, ce sont **315 500 euros qui ont été dédiés à la mise aux normes et la modernisation de nos équipements petite enfance** (mise en conformité électrique de certaines crèches ou réfection de sols).

Nous pouvons nous réjouir que ce budget d'investissement soit renforcé par le vote du **budget participatif ouvert aux habitants** du 12<sup>e</sup> en septembre dernier qui a permis de retenir le **financement de trois jardins pédagogiques dans des crèches municipales (Druinot, Daumesnil et Charolais)**

### **Informer et orienter les familles du 12<sup>e</sup> arrondissement**

Le 12<sup>e</sup> arrondissement se mobilise également pour **renforcer l'offre de services envers les familles.**

Ainsi, le **Relais informations familles de la Mairie d'arrondissement** joue au quotidien un rôle essentiel d'information et d'orientation auprès des familles du 12<sup>e</sup> arrondissement. **12 758** personnes sont venues se renseigner au RIF depuis le début de l'année 2015.

Par ailleurs, la Mairie a mis en place **depuis un an des réunions mensuelles d'information sur les différents modes de garde** qui permettent aux parents de rencontrer les professionnels de la petite enfance de l'arrondissement.

Pour compléter ce dispositif, **dès janvier 2016, des réunions spécifiques par bassin** permettront aux familles de pouvoir échanger directement avec les responsables d'établissements en Mairie d'arrondissement, notamment pour mieux saisir les projets pédagogiques de chacune des structures à proximité de leur domicile, qu'il s'agisse de crèches collectives, mais aussi de crèches associatives et de crèches parentales.

Le **Conseil des parents**, instance qui permet de dialoguer entre parents, professionnels de la petite enfance et élus sur tous les sujets liés à l'accueil et à l'éveil des enfants dans nos structures, sera relancé dès la fin de l'année 2015 pour l'élection des nouveaux représentants des parents et l'organisation d'une première réunion en janvier 2016.

## Transparence et équité dans l'attribution des places en crèches

Les réunions d'information sur la petite enfance ont pour objectif de faciliter les démarches des familles et permettre aussi, en lien avec les professionnels de la Ville de Paris et les associations, de **répondre aux questions concernant l'organisation des commissions d'attribution des places en crèches.**

**Anonymisée depuis le début de la mandature**, la commission d'attribution des places en crèche, qui associe les professionnels de la petite enfance ainsi que des élus de la majorité comme de l'opposition, assure un traitement égalitaire des demandes des familles et une meilleure équité dans l'attribution des places.

Depuis le début de la mandature, ce sont 928 dossiers présentés en moyenne lors des commissions d'attribution de place en crèches. **956 places** ont été attribuées entre avril et décembre 2014 et **778 places** ont été attribuées depuis janvier 2015.

Les commissions se tiennent dix fois par an (tous les mois sauf l'été) afin de proposer les places rendues disponibles, soit par un déménagement soit par un refus lors de la commission qui a précédé, afin d'éviter toute vacance de place. Les taux d'occupation des crèches sont d'ailleurs très bons dans le 12<sup>e</sup>.

## Accompagner la parentalité

L'équipe municipale est attentive à toutes les familles présentes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et s'attache à répondre à leurs besoins, dans leur diversité.

L'un des objectifs de la mandature est de **renforcer l'accompagnement et le soutien** des familles et de **développer une politique de prévention en favorisant les liens entre la famille et son environnement quotidien.**

A cet effet, le 12<sup>e</sup> arrondissement collabore avec les **associations d'aide à la parentalité par le biais de la coordination d'aide à la parentalité créés en début d'année.**

Outre les actions communes à mener sur le territoire, **un cycle de conférences d'aide à la parentalité** a débuté en septembre dernier par une rencontre autour de la médiation familiale et se poursuivra à raison d'une rencontre tous les deux mois.

En outre, une action dédiée au soutien des parents de collégiens est menée dans le cadre du **dispositif « Paris collèges familles »**. Dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, le centre social Relais 59 intervient auprès des familles du collège Jules Verne, en partenariat avec la FCPE et un réseau d'associations locales.

Enfin, le Relais d'informations familles (RIF) et, au-delà, l'ensemble des services de la Mairie d'arrondissement, sont particulièrement attentifs à **l'accueil dans de bonnes conditions de toutes les familles, dans leur diversité, sans discrimination.** A titre d'exemple, les formulaires administratifs ont été adaptés à l'ensemble des compositions familiales suite aux modifications législatives sur le mariage et l'adoption.